

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 86 (1950)
Heft: 43

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *De 10 000 à 15 000 !* — **Vaud :** *Candidat au C. C.* — *A nos nouveaux membres honoraires.* — *Notre doyen n'est plus.* — *Association vaudoise des maîtres de gymnastique.* — **Genève :** *U. A. E. E. et U. I. G. :* *Escalade 1950.* — *U. I. G. D. et U. A. E. E. :* *Convocation.* — *Fédération du corps enseignant genevois.* — *Convocation.* — **Neuchâtel :** *Au Grand Conseil.* — *Nécrologie : J.-E. Matthey.* — *Société neuchâteloise de T. M. et R. S.* — **Jura :** *Nos traitements.* — *Conférences.* — **Bibliographie.**

PARTIE PÉDAGOGIQUE : **R. Michel :** *Célébration du 2^{me} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.* — *Quelques étapes.* — *La déclaration universelle.* — **A. Chz. :** *Compréhension internationale.* — **J.-E. Chable :** *La journée d'un bon Suisse.* — **Francis Delaisi :** *La journée d'un bourgeois de Paris en 1930.* — *L'entraide internationale : Les hommes et le travail.* — *Les hommes et leur nourriture.* — *Traverser en sûreté l'Atlantique.* — *La Terre pourra-t-elle toujours nourrir l'humanité ?*

PARTIE CORPORATIVE

DE 10 000 A 15 000 !

L'« Ecolier romand » veut vivre et se développer pour continuer à offrir à nos enfants une lecture attrayante et saine aux conditions les plus modestes.

Il souhaite devenir toujours mieux un moyen de combat efficace et positif contre les illustrés brutaux et abêtissants qui sollicitent le mauvais goût, les bas instincts et la paresse d'esprit de nos écoliers.

Il aspire à s'installer dans les familles comme le véritable journal des enfants, celui qu'ils attendent avec impatience parce qu'il répond à leurs besoins profonds, à leur soif de merveilleux comme à leur désir d'information objective, à leur goût de l'illustration évocatrice comme à leurs aspirations pratiques, sentimentales ou morales.

Cette ambition est réalisable. Les idées ni les projets ne font défaut. Il ne manque que les moyens financiers.

L'« Ecolier romand » ne demande pas la charité, mais il lui faut, pour pouvoir donner toute sa mesure, s'assurer 15 000 abonnés au moins. Depuis le lancement de « Caravelle », les abonnements ont passé de 6000 à 10 000. Ce succès est dû en grande partie au dévouement du corps enseignant.

La campagne d'acquisition d'abonnés pour l'exercice 1951 va débiter. Nos collègues consentiront certainement à s'engager à fond dans l'œuvre de persuasion qui doit permettre à l'« Ecolier romand » et à « Caravelle » de faire un nouveau bond en avant, et de devenir, par leur propre valeur attractive, si bien les amis des écoliers qu'il ne sera plus nécessaire à l'avenir, de les recommander en classe !

Le président S. P. R. : R. Michel.

VAUD

CANDIDAT AU C. C.

La section de Payerne présente notre collègue M. Turrian Ernest, instituteur à Marnand, comme candidat au C.C.

A NOS NOUVEAUX MEMBRES HONORAIRES

Dans quelques semaines, plusieurs d'entre vous ne recevront plus le « Bulletin ». Permettez-nous un mot pendant que nous pouvons encore vous atteindre tous.

Il est venu ce jour où vous avez tenu votre dernière classe. Vous l'avez souhaité, désiré, redouté. Vous avez dit adieu aux choses qui vous furent longtemps familières, et au revoir à votre entourage professionnel : autorités, parents, collègues et élèves. Nous supposons bien que tout cela ne s'est pas passé sans un petit choc au cœur..., sans une larme refoulée, sans quelques tremblements de voix !

Une page s'est tournée. Avec la retraite commence une nouvelle étape de la vie, bien différente de la précédente. Vous avez caressé des espoirs que vous vous efforcerez de réaliser. Loin du vacarme des préaux et des innombrables agaceries qui vous ont maintes fois limé les nerfs, vous avez le loisir de penser dans la tranquillité. Vous avez choisi, très probablement, une occupation dérivative qui vous met en contact avec des questions nouvelles. Quelques mois de recul modifieront votre perspective de l'école. Vue de l'extérieur et à distance, elle vous apparaîtra bientôt sous l'angle réel qu'elle occupe dans le cadre de nos institutions.

Qui que vous soyez maintenant, municipal ou juge, membre de la commission scolaire ou greffier de commune, nous savons que vous restez attachés à votre ancienne profession et que vous continuerez à la servir par d'autres moyens. Notre SPV vous a conféré l'honorariat, geste symbolique qui consacre votre longue activité dans cette association.

Geste louable à votre endroit, regrettable pour ceux qui restent, parce qu'il tend à vous éloigner de nous. Nous déplorons cette nuance souvent trop marquée entre anciens et actifs. Nous lui reconnaissons des causes naturelles résultant des différences d'âge. Nous aimerions cependant, en vous adressant des vœux de bonne retraite, vous demander de rester près de nous. Vous savez que vous serez toujours bien accueillis dans notre milieu et que votre sérénité, votre pondération et votre expérience nous sont nécessaires pour diriger notre orientation et nos actes.

O. R.

NOTRE DOYEN N'EST PLUS

Mercredi 22 novembre, eurent lieu, à Payerne, les obsèques de M. Ulysse-Henri Desponds, doyen des instituteurs vaudois, décédé dans sa 92e année. Une plume autorisée évoquera prochainement la longue carrière de ce vénéré collègue. Veuille sa famille et plus particulièrement son fils, Jean-Jacques Desponds, maître prim. sup. à Thierrens, croire à nos pensées de sympathie.

O. R.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Notre association organise deux cours de ski pour le corps enseignant vaudois. Ces cours auront lieu durant deux week-ends : les 16 et 17 décembre à Châtel-St-Denis, les 27 et 28 janvier au Brassus.

Indemnités : les frais de voyage seront remboursés et la caisse participera aux frais de logement et de pension selon le nombre des participants. Chaque collègue peut s'inscrire pour l'un des cours subsidiés seulement. Il peut toutefois participer à l'autre cours comme auditeur. Les collègues non membres de notre association ne recevront pas de subsides, mais ils peuvent participer gratuitement aux cours et bénéficier de l'instruction de moniteurs de ski diplômés.

Chaque collègue s'inscrira au cours le plus rapproché de son domicile légal.

Inscription : les inscriptions sont à adresser à N. Yersin, avenue des Bergières 3, Lausanne, jusqu'au 6 décembre pour le cours de Châtel-St-Denis et jusqu'au 17 janvier 1951, pour le cours au Brassus.

*Pour le comité de l'A.V.M.G.,
le chef technique : N. Yersin.*

GENÈVE

U.A.E.E. ET U.I.G.

ESCALADE 1950

Le jeudi 14 décembre à 15 heures, à la Salle de Paroisse de la rue Dassier, aura lieu la séance d'Escalade de l'Amicale. Tout est mis en œuvre afin qu'elle soit une réussite. Un spectacle varié vous sera offert et vous aurez maintes occasions de rire en voyant :

« A la queue leu leu des Escalades »

Inscrivez-vous donc **au plus vite** en versant 3 fr. 50 au compte de chèques postaux de l'Union amicale des écoles enfantines (I 2786). Le talon du chèque servira de contrôle à l'entrée.

M. C.

U.I.G. DAMES ET U.A.E.E.

Chers collègues,

Nous vous rappelons l'assemblée générale à laquelle vous êtes convoquées pour le **mercredi 6 décembre à 17 heures** et qui se tiendra à **l'école de Malagnou**.

A l'ordre du jour : **assurance-accidents**. Vous entendrez à ce sujet un exposé de M. E. Candaux, président de la Fédération du corps enseignant.

Vos Comités.

FÉDÉRATION DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Nouvelle adresse du trésorier : A. Neuenschwander,
Avenue Henri-Golay 33, **Genève-Châtelaine**.

Que pensez-vous du nouveau feuillet de « L'Ecolier Romand », « Pieds-agiles et Fille-à-l'arc » ? — Palpitant, bien écrit, ce récit est parfaitement à la portée des jeunes élèves dès 9 ans.

CONVOCAATION

Le professeur **Leroy**, de Rennes, chef du Service de Rééducation des paralysies infantiles, fera le 6 décembre à 20 h. 30, à l'Aula de l'École de Médecine, une conférence sur :

L'Éducation Physique au service de la Médecine

Cette conférence, organisée par le Service Cantonal de Médecine Sportive, intéressera les instituteurs comme les maîtres d'éducation physique : en effet, l'application thérapeutique de la gymnastique pose d'intéressants problèmes de pédagogie générale.

Un film illustrera la conférence.

NEUCHÂTEL

AU GRAND CONSEIL

Quand ces lignes paraîtront, nous saurons le sort qu'a réservé notre parlement au 2e projet de stabilisation des traitements. Nous y reviendrons samedi prochain.

Pour l'instant, nous ne pouvons que signaler certaines remarques et interventions relatives à l'école, suscitées par l'examen du budget.

Les uns voudraient que l'orthographe prît le pas, avec l'écriture, sur la culture physique. D'autres, en revanche, félicitent l'école de consacrer un temps aussi considérable à la gymnastique. On a l'air d'ignorer, en haut lieu, les prescriptions fédérales avec leurs exigences horaires... Quant à l'écriture script, qui devient chez nous un nouveau serpent de mer, elle ne trouve pas la faveur du député loclois président de Commission scolaire. Il en critique l'emploi dans les classes supérieures et dans les bureaux, tandis que M. Béguin, directeur d'écoles, en prend la défense.

Mais, ce qui nous a vraiment réconfortés, c'est l'intervention pertinente du député Rosset, professeur à l'Université, qui parla, avec une remarquable élévation de pensée, du rôle de la vocation pédagogique, tellement plus importante, à son sens, pour les maîtres primaires, les institutrices en particulier, que dans l'enseignement supérieur. Il montra la nécessité d'une préparation beaucoup plus poussée en psychologie de façon que l'enfant soit mieux compris et reçoive une instruction toujours plus conforme à son développement mental. Ces propos, venant d'une voix autorisée, nous ont fort encouragés et feront réfléchir, espérons-le, ceux qui font trop bon marché de notre profession... Ajoutons que M. Rosset a trouvé l'entière approbation de M. C. Brandt, chef du département de l'Instruction publique, qui défendit notre cause avec la même distinction. Ces exposés ont été faits très opportunément, soit au moment où la question de la pénurie du personnel enseignant était soulevée.

Notre optimisme peut donc renaître !

W. G.

NÉCROLOGIE

† **Jules-Edouard Matthey**. — Un très grand deuil vient de frapper la S.P.N.

Samedi dernier, à l'assemblée de Corcelles, nous serrions la main

cordiale de ce cher vieil ami encore si vaillant en dépit de ses 72 ans ; nous avons reçu un peu de chaleur de ses propos aimables, de son fin sourire, de son regard spirituel et malicieux... Trois jours après, nous ouvrons la sinistre lettre noire avec une anxieuse curiosité. Est-ce un mauvais rêve ? Non !... le cœur serré, nous nous rendons à la réalité, il faut que nous apprenions une fois de plus que la mort ne prévient pas, qu'elle se plaît à nous soustraire les meilleures amitiés, à les cueillir à nos côtés sans discernement, sans s'inquiéter du sillon qu'elle ouvre aux souffrances, aux effondrements, aux regrets. Elle fuit, avide de poursuivre sa lugubre besogne.

Si nos sentiments étaient limités à cela, nous pourrions passer notre temps à gémir sur nos épreuves. Mais il faut bien vivre et l'homme normal ne doit point se laisser abattre. Il doit savoir relever la tête sans pourtant négliger l'exemple des hommes de bien qui ont disparu. Il peut surtout, par un acte de foi, allumer en lui la flamme inextinguible de l'espérance.

J.-E. Matthey, né en 1877, était un enfant du Locle et c'est dans cette localité qu'il fit ses études et obtint le brevet d'instituteur en 1895. Sa vive intelligence lui permit d'acquérir rapidement une solide culture générale. Il fut, grâce à son esprit de solidarité, à son entregent, un des animateurs de la Société de jeunesse étudiante, l'« Amicitia », aujourd'hui dissoute. Il n'eut pas à attendre longtemps une nomination. L'année même où il était breveté, il était nommé instituteur à La Côte-aux-Fées où il resta six ans et demi. Puis il descendit au chef-lieu et y enseigna jusqu'au moment de sa retraite, en 1936.

Sa clarté d'esprit, sa logique, son élocution extrêmement aisée, son amabilité aussi servirent singulièrement au succès de son enseignement, aussi bien qu'à la cause de la Société pédagogique où il joua, comme nous allons le voir, un rôle prépondérant.

De 1903 à 1909, M. Matthey fit partie du Comité central en qualité d'archiviste, fonction qui convenait parfaitement à son tempérament méthodique et minutieux. De 1922 à 1927, il fut le brillant président de la S.P.N. dont beaucoup de collègues se souviennent. On entend encore les belles périodes de ses discours, on se rappelle l'aisance qu'il apportait à la conduite des débats. C'est sous sa direction que se constitua la Fédération des titulaires de fonctions publiques, que fut signé le contrat d'assurance en responsabilité civile, que s'engagea la lutte incessante pour le respect des dispositions légales de 1921 concernant nos traitements. Il se fit remarquer, en outre, par l'admirable tenue de la chronique neuchâteloise de l'« Educateur » dont il assumait la charge durant treize ans. C'était un plaisir pour chacun de lire ses articles de semaine en semaine. Mais où J.-E. Matthey donna toute la mesure de son énergie, c'est au Comité du « Fonds scolaire de prévoyance » dont il était le vice-président. Ce fut un vaillant lutteur pendant toute la période d'assainissement des finances du Fonds, un batailleur obstiné au moment de l'expertise de l'actuaire Schmidt, ce qui lui valut des antipathies tenaces dans le Corps enseignant féminin. C'est ici le lieu de mentionner la rédaction de son intéressante notice historique sur le Fonds scolaire, parue en 1933. Membre du Comité de la S.P.R., Jules-Ed.

Matthey, présida la Commission des récréations lors du Congrès de 1920, à Neuchâtel. On n'hésita pas à confier à notre collègue la direction du cours normal de travaux manuels à Neuchâtel, en 1930.

Nous relevons aussi la grande compétence de M. Matthey dans le domaine des sciences, de la mycologie en particulier. Notre ami fit des causeries captivantes, sur les champignons, au Corps enseignant de certaines sections de la S.P.N.

Après l'énumération de tant de mérites, on comprendra la consternation provoquée chez ses anciens collègues, collaborateurs et amis par la nouvelle du décès de cet homme éminent.

En ce pluvieux et maussade après-midi du 24 novembre, enveloppant de sa mélancolie la cérémonie funèbre, au crématoire de Neuchâtel, un ami du défunt, ex-président de la S.P.N., M. H.-L. Gédet, à qui nous devons les renseignements biographiques contenus dans ces lignes, rendit avec émotion l'hommage de la profonde reconnaissance de toute la S.P.N. à celui qui l'a servi avec un désintéressement si complet.

A la famille affligée, à Madame Matthey plus spécialement, nous présentons l'expression très sensible de toute notre sympathie.

Un homme probe et droit, qui n'a jamais limité ni son devoir ni son dévouement, a passé... Puisse ce digne et magnifique exemple trouver des émules parmi nous !

W. G.

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

SÉANCES DE TRAVAUX LIBRES

Contrairement à ce qui a été annoncé antérieurement, les séances de travaux libres prévues au programme d'activité 1950 n'auront pas lieu en décembre, mais dès le début de janvier 1951, pour autant que le nombre des inscriptions soit suffisant. Elles auront lieu, une fois par semaine, le soir, sous la direction de M. Willy Galland à Neuchâtel et de M. Paul Perrelet, à La Chaux-de-Fonds. Le but de ces séances est de grouper, sous une direction autorisée, les membres de la Société qui désirent réaliser certains travaux qu'ils ne peuvent entreprendre facilement seuls, chez eux. Les collègues qui désirent faire, au choix, des travaux individuels de reliure, de cartonnage, de vannerie, de menuiserie, de sculpture, d'encadrement, etc., sont invités à faire parvenir leur inscription, jusqu'au 20 décembre, à M. Willy Galland, vice-président de la Société, Pavés 11, Neuchâtel (téléphone 038 : 5 50 10). Finance d'inscription : fr. 2.— pour les membres de la Société, plus les frais effectifs de matière première. Prière d'indiquer, en s'inscrivant, le genre de travail qu'on désire entreprendre.

JURA

NOS TRAITEMENTS

Le Parlement bernois vient de voter un décret relatif à nos traitements dès 1951. Nous ne pouvons encore en préciser le contenu et y reviendrons donc ultérieurement. Nous nous réjouissons des efforts

couronnés de succès de notre Comité cantonal de la SJB. Nous lui exprimons notre gratitude. Il va de soi que nous associons la Direction de l'Instruction publique aux sentiments qui animent le corps enseignant.

Il nous paraît que deux éléments se dégagent de suite du nouveau décret : 1) l'augmentation sensible du salaire de base initial et 2) l'intégration des 2/3 de l'allocation de renchérissement dans le salaire de base. Ce qui donne satisfaction à nos jeunes collègues et une assurance de plus aux aînés.

Il est évident que la Caisse d'assurance devra reconsidérer nos primes ; nous nous y attendons et payerons sans rechigner, puisqu'il s'agit de notre intérêt.

CONFÉRENCES

Nos collègues biennois ont eu le privilège d'assister à deux conférences sur l'éducation des enfants difficiles, données par M. le Dr L. Bovet, de Lausanne, et M. le Dr A. Berge, de Paris. On souhaiterait que ce sujet si actuel soit repris un peu partout chez nous, tant il est vrai que nous avons tous besoin d'une information toujours meilleure des problèmes éducatifs. Nous le suggérons à la Commission des cours de perfectionnement.

H. Reber.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport de la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 1949-1950. Ce rapport, très complet, nous montre les soucis des autorités scolaires d'une de nos grandes communes qui compte 92 classes, avec quelque 2800 élèves et dont le budget pour l'enseignement primaire dépasse un million de francs.

Robert DOTTRENS. **Education chrétienne et éducation fonctionnelle.** Les Cahiers de « Foi et Vérité », No 18 (32 pages, Fr. 1.50). Administration : Jules Weber, past., 4, rue Michel Chauvet, Genève.

Nous avons ici le texte d'une conférence donnée à Genève en 1946 et en 1950, à une assemblée de pasteurs vaudois, à Cuarnens.

A l'éducation traditionnelle par la contrainte — impuissante, dans la situation actuelle, à préparer les enfants à la liberté, à la responsabilité, à la démocratie — l'auteur oppose l'éducation fonctionnelle, qui a pour base la collaboration et l'exemple, et respecte les diversités individuelles.

C'est Jésus-Christ qui, le premier, a préconisé cette méthode éducative. L'Eglise s'en est trop souvent éloignée, en retombant dans l'autoritarisme et le doctrinarisme.

Cette étude se termine par un magnifique appel à une éducation chrétienne renouvelée et libératrice, qui soit un facteur de régénération pour l'humanité.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

CÉLÉBRATION DU 2^e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

le 10 décembre 1950

La Conférence générale de l'Unesco, dans sa cinquième session tenue cet été à Florence a pris la résolution suivante :

« Considérant l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

Convaincue de la nécessité de lui donner, dans l'intérêt de la paix, un diffusion exceptionnelle,

Décide d'entreprendre une campagne massive en vue de faire mieux comprendre les droits de l'homme et la place qui leur revient dans la société et dans les relations entre les peuples. »

Le Comité d'Entente qui unit les principales Fédérations internationales de professionnels de l'enseignement (plus de 4 millions de maîtres) a de son côté décidé de consacrer chaque année dans les classes la journée du 10 décembre aux Droits de l'homme et à la paix parce que tout naturellement, la défense de la dignité humaine et de la paix constitue un objectif entraînant l'adhésion de tous les éducateurs du monde.

La Fédération internationale des Associations d'instituteurs, reconnaissant la nécessité d'introduire dans le processus entier de l'éducation la préoccupation permanente de préparer la jeunesse à vivre l'idéal défini dans la Déclaration universelle a décidé de soumettre à l'étude de ses Associations le sujet suivant :

« Comment organiser la classe et l'école en vue de préparer l'enfant à la pratique des droits de l'homme exprimés dans la Déclaration universelle. »

Que pouvons-nous faire pour nous associer à ce mouvement ?

D'abord vouloir faire quelque chose ! Ne pas se retrancher dans ce sentiment stérile et prétentieux qui consiste à penser que « tout cela » ne nous concerne pas, que depuis longtemps nous jouissons chez nous de tous « ces droits », ou de décider par paresse d'esprit que « tout cela » dépasse l'entendement des élèves qui ont autre chose à faire à l'école ; ou, par un pessimisme dangereux chez un éducateur, de se dire que « tout cela » ne sert à rien et que le cours du monde n'en sera pas changé d'un iota.

Le 10 décembre 1950 est un dimanche, mais cette circonstance ne doit pas non plus nous arrêter.

Voici quelques suggestions d'ordre pratique émises par l'Unesco ou le Comité d'entente après une enquête sur ce qui avait été réalisé dans les classes l'an dernier.

- ne pas se contenter d'évoquer la Déclaration lors d'une cérémonie, mais faire précéder la « journée des Droits de l'homme », (qui pourrait être fixée le samedi 9 dans les écoles) d'une préparation qui s'étendrait sur toute la semaine du 4 au 10 décembre.

- il semble qu'aux causeries sur les Droits de l'homme, il faille préférer une série de séances quotidiennes très brèves d'une durée de 15 à 20 minutes ;
le maître commenterait au cours de chacune de ces séances un ou quelques articles de la Déclaration en termes adaptés à l'âge mental des élèves ; les articles commentés pourraient être relus à haute voix par divers élèves, ensuite par l'ensemble de la classe.
- durant cette semaine, le maître s'ingénierait à saisir les occasions qu'offrent les diverses disciplines de concrétiser, d'illustrer l'histoire des Droits de l'homme et le sens de la Déclaration universelle ;
l'histoire, la géographie, le civisme, l'étude de la langue se prêtent aisément, à tous les degrés, à animer ce « centre d'intérêt » qui doit, dans notre école primaire, demeurer très concret, très imagé.

Activités (spontanées ou dirigées) des élèves

La semaine des Droits de l'homme dépendra pour beaucoup de la part de responsabilités qui sera laissée aux enfants dans la préparation et la conduite de certaines activités.

Si l'on donne libre cours à l'imagination créatrice de l'enfant et si l'on satisfait son besoin d'action, on peut lui faire découvrir la réalité qui se cache sous des termes abstraits.

Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des activités dont pourraient être chargés les enfants :

- illustration de certains articles de la Déclaration. Ces dessins pourraient constituer, avec d'autres images ou documents réunis par le maître et les enfants, une petite exposition sur les Droits de l'homme ;
- organisation de groupes d'« observateurs » ayant pour mission de rechercher dans la réalité de la vie de la classe et de la société des exemples d'application ou de non application des Droits de l'homme ;
- organisation de groupes chargés de rechercher, dans l'histoire des comparaisons entre le passé et le présent et l'idéal exprimé dans la Déclaration ; comparaison entre les droits du citoyen garantis par la Constitution fédérale et ceux de la Déclaration.
- composition de pièces brèves et de tableaux vivants illustrant certains articles de la Déclaration.
- toutes ces activités trouveraient leur aboutissement dans le cadre d'une cérémonie, le samedi 9 décembre, cérémonie pour laquelle plusieurs classes pourraient être réunies.

Ces suggestions qui restent assez pauvres, nous le sentons bien — il y a tout une recherche à faire dans ce domaine et chaque maître devrait y apporter sa collaboration — ne sauraient prétendre épuiser les

moyens et les méthodes propres à rendre sensible aux enfants ce grand espoir humain que recèle le texte abstrait de la Déclaration.

Il faut tout au moins que nos élèves sachent que des millions d'autres élèves, de toutes les races, sous tous les climats, seront associés à cet effort d'information durant la semaine du 4 au 10 décembre. Il faut leur dire aussi que pour des centaines de millions d'enfants la Déclaration universelle des Droits de l'homme n'est encore, malheureusement, qu'un lointain idéal sur quoi pèse l'ombre menaçante de la misère et de la guerre. Il faut que cette semaine leur apporte par delà le sentiment de nos privilèges, le sens vivant de la fraternité de tous les hommes de cette terre et leur espoir de voir le monde s'orienter vers un avenir de paix où la dignité et la liberté de la personne humaine seront partout reconnues et protégées.

Le Président S.P.R. : R. Michel.

P.-S. — Nous serons heureux de recevoir des comptes rendus de nos collègues sur les résultats obtenus dans leurs classes, ainsi que leurs suggestions ou réflexions éventuelles sur l'enseignement des Droits de l'homme.

QUELQUES ÉTAPES

Les droits de l'homme dans l'histoire

Grande-Bretagne

Magna Carta (1215)

Dans la Magna Carta ont puisé une grande part de leur inspiration tous ceux qui, depuis lors, se sont levés pour la défense des libertés. Sa proclamation marqua une étape extrêmement importante de la lutte pour les droits de l'homme. Elle fixe les conditions de perception de l'impôt et interdit l'emprisonnement illégal et la confiscation des biens.

France

La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen (1789)

C'est pendant le premier été de la Révolution française que fut élaborée cette charte des libertés individuelles. Elle proclame que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Elle garantit la liberté d'expression. Parmi les droits de l'homme, elle mentionne la sûreté et la résistance à l'oppression. Elle pose en principe que la loi est l'expression de la volonté générale et que nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'émane expressément de la nation. Elle définit la liberté comme le pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Tous les autres peuples qui luttaient pour la conquête de leurs libertés puisèrent dans ce texte un nouvel enthousiasme, de nouvelles raisons de combattre la tyrannie.

Pologne

La Charte « Neminem Captivabimus » (1450)

Cette charte, comparable à l'« Habeas Corpus » britannique, prescrit que nul ne pourra être emprisonné, sans un jugement équitablement prononcé, conformément aux lois du pays.

Etats-Unis d'Amérique**La Déclaration de l'indépendance (1776)**

Rédigée en grande partie par Thomas Jefferson, la Déclaration d'indépendance expose, dans un langage vigoureux, la conception rationnelle caractéristique du XVIII^e siècle, des droits naturels de l'homme. Comme l'a fait remarquer son auteur, cette Déclaration ne constitue nullement une innovation hardie : elle vise seulement à condenser les idées généralement admises à l'époque. Sa vigoureuse éloquence produisit une profonde impression à l'étranger.

Norvège**La Magnus Lagaboter Landslov (1275)**

En Norvège, dès les temps les plus reculés, tout homme libre pouvait prendre la parole dans les conseils législatifs et tous étaient égaux devant la Loi. Le roi Magnus le Législateur codifia dans le Landlov l'ancien droit provincial, définissant les pouvoirs du gouvernement et posant le principe de la sainteté de la personne humaine. Il interdit expressément les jugements sommaires et proclama la liberté de la presse et du commerce. (Le *Courrier de l'Unesco*, octobre 1949.)

L'INDIVIDUALITÉ est pour moi le critérium de l'ordre social. Plus l'individualité est libre, indépendante, initiatrice, dans la société, plus la société est bonne ; au contraire, plus l'individualité est subordonnée, absorbée, plus la société est mauvaise. **Proudhon.**

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE**Un aide-mémoire**

L'assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés...

Article premier. — Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Art. 2. — Chacun peut se prévaloir de ses droits, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion publique ou de toute autre situation.

Art. 3. — Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Art. 4. — Condamnation de l'esclavage et de la servitude.

Art. 5. — Condamnation de la torture et des peines ou traitements dégradants.

Art. 6. — Reconnaissance en tous lieux de la personnalité juridique de chacun.

Art. 7. — Egalité de tous devant la loi.

Art. 8. — Droit à un recours effectif contre les actes violant les droits fondamentaux.

Art. 9. — Prohibition des arrestations arbitraires.

Art. 10. — Droit de défendre publiquement sa cause devant un tribunal indépendant et impartial.

Art. 11. — Toute personne doit être présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été légalement établie.

Art. 12. — Protection contre les immixtions arbitraires dans la vie privée, le domicile et la correspondance et contre les atteintes à la réputation.

Art. 13. — Droit de circuler et de choisir librement sa résidence.

Art. 14. — Droit de chercher asile en d'autres pays.

Art. 15. — Droit de nationalité.

Art. 16. — Droit de se marier et de fonder une famille.

Art. 17. — Droit à la propriété.

Art. 18. — Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Art. 19. — Droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Art. 20. — Droit à la liberté de réunion et de faire ou de ne pas faire partie des associations pacifiques.

Art. 21. — Droit de participation au gouvernement et à la liberté de vote.

Art. 22. — Droit à la Sécurité sociale.

Art. 23. — Droit au travail et à la protection assurée par le syndicalisme.

Art. 24. — Droit à une limitation raisonnable de la durée du travail.

Art. 25. — Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer santé et bien-être aux individus et à la famille.

Art. 26. — Droit à l'éducation.

Art. 27. — Droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté.

Art. 28. — Droit à un ordre social et international assurant le libre exercice des droits de l'homme.

Art. 29. — L'exercice des droits de l'homme est limité par les devoirs du citoyen envers la communauté.

Art. 30. — La Déclaration universelle ne confère aux Etats, à des groupements ou à des individus aucun droit d'accomplir des actes visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

(Le *Courrier de l'Unesco*, octobre 1949.)

Les filles autant que les garçons sont ravies de recevoir « L'Ecolier Romand ». Elles participent nombreuses aux concours. Combien y a-t-il d'abonnées dans votre classe ?

*Entre l'éducation et la catastrophe
la course est ouverte.*

H. Wells.

COMPRÉHENSION INTERNATIONALE

Les articles publiés dans les derniers numéros de l'Éducateur, traitant de l'activité de l'Unesco et des recommandations du Séminaire de Bruxelles, m'ont valu des correspondances et des discussions fort intéressantes qui me réjouissent particulièrement parce qu'elles confirment que les articles publiés répondent, dans une certaine mesure, au besoin qu'éprouvent bon nombre d'éducateurs de trouver — dans cette après-guerre angoissée — des raisons d'entraîner la jeunesse vers un idéal susceptible d'inspirer et d'orienter toute activité scolaire.

Certaines objections méritent pourtant d'être signalées, d'autant plus qu'elles sont certainement venues à l'esprit de bien des lecteurs. « Ne voyez-vous pas, me dit-on, que cette compréhension internationale n'est qu'un pâle reflet de la fraternité chrétienne enseignée par l'Évangile ? Avez-vous la naïveté de croire qu'un peu d'instruction, quelques connaissances, voire une attitude d'esprit suffisent à préparer une communion universelle ? Forcément superficielle à l'école primaire, l'étude des grandes civilisations et des principales étapes du développement de l'humanité atteindra peu l'intelligence et surtout ne touchera pas les cœurs. Or, c'est les cœurs que l'on doit disposer à cette mutuelle compréhension internationale. A ce propos, reconnaissez qu'il y a, dans le Sermon sur la montagne ou dans telle parabole, une résonance autrement profonde que dans la Déclaration des Droits de l'homme ou dans une vague et rapide vulgarisation historique. »

A ces pertinentes réflexions, nous répondrons que l'Unesco n'est certes pas une Église, mais qu'elle tend tous ses efforts d'organisation profane vers un idéal qu'aucun chrétien ne saurait réprouver. Force nous est bien de constater que, un peu partout, trahissant le christianisme, l'éducation publique s'est mise peu ou prou au service d'un patriotisme chauvin et parfois belliqueux, cultivant les rancunes, les méfiances et les craintes entre peuples voisins, limitant aux frontières nationales le devoir de fraternité humaine. Malgré Gandhi et sa victoire, malgré les échecs successifs de deux conflits mondiaux qui prétendaient tuer la guerre et le militarisme allemand qu'on réarme aujourd'hui, les éducateurs, avec les élites gouvernementales, ont continué de croire à la force pour résoudre les conflits plutôt qu'à la puissance de l'esprit. Qu'attendre de bon de peuples civilisés abandonnés à la brutalité d'un tel matérialisme ? Comment s'intéresseraient-ils aux efforts d'entraide des hommes qui essaient de préparer un monde meilleur !

Un devoir urgent s'impose aux éducateurs d'aujourd'hui : mettre la jeune génération en contact avec l'œuvre immense qu'accomplissent actuellement malgré leurs faibles moyens financiers, les institutions internationales. C'est à montrer l'activité de ces organisations que s'emploie l'Éducateur d'aujourd'hui qui fournit une documentation susceptible d'alimenter les courts entretiens matinaux durant la semaine du 4 au 9 novembre.

A. Chz.

**Faisons sentir aux enfants l'interdépendance des Etats
Le ton plaisant des deux lectures qui suivent les convaincra facilement**

De la Nouvelle Revue de Lausanne :

LA JOURNÉE D'UN BON SUISSE

Une fantaisie de Jacques-Edouard Chable

Tout bon jour commence par se raser. Or, dès ce moment, ma main touche des objets d'origine britannique et américaine. Mon rasoir, mes crèmes à raser et ma pâte dentifrice, fabriqués en Suisse, portent des noms anglo-saxons. J'allume, après mon petit déjeuner (je bois du thé anglais), une cigarette américaine. Je prends ma voiture, américaine, achète de l'essence, de même origine, et, traversant le Jardin anglais, je vais à la poste. Je constate, en passant que les deux nouveaux hôtels construits dans la ville que j'habite se nomment, l'un le « City », l'autre, naturellement, le « Touring », et que les films projetés dans les cinémas sont, deux, américains, un, anglais. Je passe devant le photographe « Américain », le dentiste « Américain » et le pédicure, idem. Un nouveau bar sans alcool vient de s'ouvrir, c'est, évidemment, le « Milkbar » et mon boucher fait soudain de la réclame pour des « steaks américains », tandis qu'une coopérative vend du « Popcorn » et que les réclames du « Coca-Cola » s'étalent partout, avec des réclames des C.F.F. nous vantant des « Week-End »...

Un ami va déjeuner au « Rotary Club » et un autre au « Lyon's », tandis qu'un troisième est plongé dans la lecture d'un « Digest ». Je trouve dans ma correspondance la revue américaine à laquelle je suis abonné, une invitation à participer à une « Garden Party », des publications consacrées au mouvement d'« Oxford », à Gary Davis l'International, aux « boys-scouts » et à la « Salvation Army ». Je bois un gin à « Old India », prends des notes avec un stylo et une plume-réservoir « Made in U.S.A. » et, en regardant l'heure, je m'aperçois que ma montre est « Swiss made ». La vitrine du libraire est précisément pleine de romans traduits de l'anglais et de l'américain, et je me souviens que je suis président du... « P. E. N. Club ».

La radio allait enfin m'apporter un air du pays : l'air était chanté par Marian Anderson et, après les « spirituals », tous les succès du « jazz-hot » y passèrent, mais le « speaker » annonça les causeries de compatriotes dont l'un, cela va de soi, a pour prénom « Jack » et l'autre pour pseudonyme « Squibbs », celui-ci parla de clubs helvétiques, dont les « Young-Boys », « Sporting » et « Red Sox ». Un ami descendit d'un avion de la « Swissair » en mâchant son « chewing-gum » et nous allâmes au bar boire un whisky.

Certes, il ne pouvait être question que d'un concours de circonstances, et je parcourus les pages de publicité de quelques bons journaux. Par hasard aussi, je constatai que les fabricants suisses baptisaient leurs produits de noms anglais : cigarettes, produits de beauté, chapeaux, chaussures, chemises, dragées, produits pharmaceutiques, matelas, sous-vêtements ! Au théâtre on jouait « Miss Mabel » et, à l'entracte, les

spectateurs mangeaient des « ice-cream » et buvaient des « grape-fruit » avant de se rendre au dancing le « Broadway » pour y déguster un « Manhattan », avec Ted, Charly, Bob, Muriel, Peggy et Barbara. Ils se disaient entre eux « Mon darling » et « My love » ou se traitaient de « gangsters » en parlant de leur « pin-up girl ».

On pourrait continuer ce petit jeu et chacun y ajouterait de nouvelles expressions, lues ou entendues chaque jour, partout dans notre pays.

Il faut se garder de tirer de cette incomplète énumération de hâtives conclusions. L'influence américaine dans le monde est de plus en plus marquée, dans tous les domaines : vie économique, industrie, automobilisme et aviation, presse, cinéma, radio, télévision, librairie, amusements, musique populaire, tabacs, aliments. Aussi ne faut-il pas s'étonner si de nombreux mots passent dans notre langue.

On peut se demander toutefois, sans pour autant manquer d'amitié pour les peuples anglo-saxons, si près de nous par tant d'aspects, s'il n'y a pas une pointe d'exagération et de snobisme dans l'usage qu'on fait de ce qu'ils nous donnent. Plus que jamais nous avons besoin d'élargir notre horizon : admirons l'étranger, mais ne le singeons pas.

LA JOURNÉE D'UN BOURGEOIS DE PARIS EN 1930

Le matin, dès son réveil, M. Durand se lave à l'aide d'un savon (fabriqué avec l'arachide du Congo) et s'essuie avec une serviette de coton (de la Louisiane). Puis il s'habille : sa chemise, son faux-col sont en lin de Russie, son pantalon et son veston, en laine venue du Cap ou de l'Australie ; il orne son cou d'une cravate de soie faite avec des cocons du Japon ; il met ses souliers dont le cuir fut tiré de la peau d'un bœuf argentin, tannée avec des produits chimiques allemands.

Dans sa salle à manger — garnie d'un buffet hollandais fait avec du bois des forêts hongroises — il trouve mis son couvert du ruolz, fait avec le cuivre du Rio-Tinto, l'étain des Détroits et l'argent de l'Australie. Devant lui se trouve un pain bien frais, fait avec du blé qui, selon l'époque de l'année, vient de la Beauce, à moins que ce ne soit de la Roumanie ou du Canada. Il mange des œufs récemment arrivés du Maroc, une tranche de « pré-salé » qu'un frigorifique a peut-être amené de l'Argentine et des petits pois en conserve qui ont poussé au soleil de Californie ; pour dessert, il prend des confitures anglaises (faites avec des fruits français et du sucre de Cuba), et il boit une excellente tasse de café (du Brésil).

Ainsi lesté, il court à son travail. Un tramway électrique (mû par les procédés Thomson-Houston) le dépose à son bureau. Là, après avoir consulté les cours des Bourses de Liverpool, Londres, Amsterdam ou Yokohama, il dicte son courrier, dactylographié sur une machine à écrire anglaise, et le signe avec un stylographe américain. Dans ses ateliers, des machines construites en Lorraine d'après des brevets allemands, et mues par du charbon anglais, fabriquent avec des matières de toutes provenances, des « articles de Paris » pour des clients brési-

liens. Il donne l'ordre de les expédier à Rio-de-Janeiro par le premier paquebot allemand qui fera escale à Cherbourg.

Puis il passe chez son banquier pour faire encaisser un chèque en florins d'un client hollandais, et acheter des livres sterling pour payer un fournisseur anglais. Le banquier profite de cette occasion pour lui faire remarquer que son compte est fortement créditeur, et que les valeurs de pétrole sont en hausse. Il lui conseille de faire un placement. M. Durand se laisse persuader ; toutefois, comme il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier, il donne l'ordre d'acheter en même temps quatre actions de la Royal Dutch et dix d'une compagnie française affiliée à la Standard Oil.

Après quoi, tout heureux de sa journée, il propose à sa femme de passer la soirée au théâtre. Madame met donc sa plus belle robe (de chez Paquin Limited), sa jolie cape en renard bleu (de Sibérie), ses diamants (du Cap) ; puis ils s'en vont dîner dans un « restaurant italien ». Là ils se demande s'ils iront voir les « ballets russes », ou entendre au music-hall Raquel Meller — à moins qu'ils ne préfèrent voir une pièce de Gabriele d'Annunzio, jouée par Ida Rubinstein dans un décor de Bakst.

Enfin, après avoir soupé dans un cabaret « caucasien » aux sons d'un jazz-band nègre, ils rentrent chez eux. Et, fatigué d'une journée si bien remplie, M. Durand s'endort sous son couvre-pied (en plumes de canards norvégiens), en rêvant que décidément la France est un grand pays, qui se suffit à lui-même, et peut faire la nique au reste de l'univers...

Faut-il insister davantage ? Qu'il s'agisse de sa nourriture, de son vêtement, de son travail ou de ses plaisirs, chacun de nous est tributaire de tous les pays sous le soleil. Il ne peut faire un geste sans déplacer un objet venu des régions les plus lointaines ; et réciproquement tout événement important à la surface du globe a son retentissement sur les conditions de sa vie. L'homme moderne est vraiment citoyen du monde.

Mais il ne s'en doute pas ; et c'est ici que commence le drame de conscience qui tourmente notre époque et la jette aux solutions contradictoires.

Francis Delaisi.

(Contradictions du monde moderne).

L'ENTRAIDE INTERNATIONALE

Présentons à nos élèves l'œuvre nécessaire de trois institutions spécialisées

LES HOMMES ET LE TRAVAIL

Depuis le milieu du XIXe siècle, l'invention de la machine à vapeur et les progrès de la métallurgie ont changé complètement les conditions de travail des hommes. Les agglomérations urbaines se créèrent à proximité des usines et des mines où s'entassaient des populations ouvrières mal payées, mal nourries à la merci des chefs d'entreprises.

Voici ce que dit à ce propos un écrivain anglais :

« Entre 1830 et 1850, on voyait des enfants de 6 à 8 ans travailler douze heures par jour dans les usines anglaises. Nombre d'entre eux

étaient estropiés ou bien, à force de servir les machines, étaient devenus infirmes. Les uns succombaient aux souffrances ; les autres continuaient à travailler aux machines alors qu'ils ne pouvaient déjà plus marcher et qu'il fallait les amener de chez eux. Des femmes tiraient le charbon dans les mines, en se traînant sur leurs mains et leurs genoux. Les ouvriers pâles et débiles travaillant sans répit fournissaient à peine de quoi assurer leur subsistance. Ce sont ces enfants, ces femmes et ces hommes qui, par leurs souffrances, ont acquis à l'Angleterre ses richesses. Cette méthode d'enrichissement s'étendit à d'autres pays. »

En France, on constate dans les ateliers des manufactures la présence d'enfants de 6 à 8 ans qui restent 16, à 17 heures debout chaque jour « sans changer de place ni d'attitude ». Aussi les ménages d'ouvriers perdent-ils en moyenne trois enfants sur quatre. Le salaire moyen d'un homme se monte à 2 fr. par jour, 1 fr. pour les femmes.

Cette misère ouvrière émut quelques hommes de bien. Des conférences réunirent des économistes et des délégués ouvriers. Et en 1900 se fonda une **Association Internationale pour la Législation du Travail**. Un bureau permanent étudia les conditions de travail et les conférences annuelles — qui ne comptaient aucun officiel — adoptèrent des conventions et s'efforcèrent de créer un mouvement d'opinion en faveur des ouvriers. Des états adoptèrent quelques conventions, par exemple la Convention sur l'usage du phosphore blanc.

On sait que le phosphore blanc utilisé dans la fabrication des allumettes provoquait une maladie grave de la mâchoire, chez les ouvriers. Les fabricants l'employaient tout de même parce qu'il était meilleur marché que le phosphore rouge inoffensif. La Convention de 1906 sauva les ouvriers de l'atroce maladie en interdisant l'usage du phosphore blanc.

D'autres conventions supprimèrent le travail de nuit pour les femmes, pour les jeunes ouvriers.

Après la guerre de 1914-1918, fut créée l'**organisation internationale du travail** qui fit des enquêtes et continua le travail commencé ; aujourd'hui elle a fait adopter 98 conventions par les 60 Etats membres et leur a adressé 87 recommandations concernant : la journée de 8 heures, les congés payés, les assurances, le travail des adolescents dès l'âge de 15 ans.

Sans cette entente internationale, l'amélioration des conditions de travail n'aurait jamais pu se réaliser.

LES HOMMES ET LEUR NOURRITURE

On compte que les deux tiers de l'humanité sont constitués par des masses paysannes qui ne produisent pas suffisamment pour se nourrir elles-mêmes.

Si ces cultivateurs amélioraient leurs méthodes de production, s'ils utilisaient des semences de qualité, s'ils employaient de meilleures races d'animaux domestiques, ils pourraient produire davantage et se nourrir normalement.

Dans d'autres pays — en Europe, en Amérique du Nord — la terre bien cultivée produit plus que la population ne consomme. Les pay-

sans de ces régions voudraient bien vendre leurs produits à l'étranger, mais les populations sous-alimentées n'ont en général pas de quoi payer. Par conséquent, certains pays ont des excédents de vivres tandis que d'autres souffrent d'une pénurie de produits alimentaires.

C'est pour améliorer une telle situation que l'on a créé l'**organisation de l'alimentation et de l'agriculture** (O. A. A. ou F. A. O. selon les initiales anglaises). Sa devise : *Fiat Panis* (Que le pain soit).

Le **programme de l'O. A. A.** est le suivant :

a) aider les masses affamées de paysans arriérés.

1. Elle envoie des **experts** chargés de donner des conseils, de faire des démonstrations de méthodes nouvelles.
2. Elle expédie des **échantillons de semences** aux pays qui en font la demande pour qu'ils en fassent des essais. On obtient ainsi des renseignements qui seront utiles à d'autres.
Par exemple : Un agronome a été envoyé sur les hauts plateaux de Bolivie ; il a donné des recommandations précises qui amélioreront considérablement la production des pommes de terre, des céréales et du bétail ; si ces propositions sont appliquées, la Bolivie pourra se nourrir elle-même.
3. Elle aide à la **lutte contre les épizooties**. Ainsi en Chine, la peste bovine faisait périr chaque année un million de buffles, sans lesquels le paysan chinois ne peut cultiver sa terre. La mort de ces animaux est un véritable désastre. L'O. A. A. aida les savants chinois à préparer le vaccin contre la peste bovine et à le cultiver dans des œufs (un œuf fournit 50 à 60 doses de vaccin). Deux laboratoires furent établis en Extrême-Orient. La disparition de la peste bovine en Chine permettra l'élevage du bétail et l'industrie laitière. Un spécialiste a déjà apporté d'Amérique en Chine des semences de plantes fourragères : luzerne, vesce, pois fourragers. L'aménagement des fleuves produira de l'électricité avec laquelle on fabriquera des engrais. Un pays de misère reprendra vie.
Aujourd'hui, tous les pays ravagés par la peste bovine — l'Afrique orientale par exemple — peuvent obtenir l'aide efficace de l'O. A. A.
4. Elle demande aux états des *statistiques* relatives à l'alimentation, à l'agriculture, aux forêts, aux pêcheries, aux prix, etc.
5. Elle rassemble des informations qu'elle met à la disposition de tous. Quelle quantité de riz un pays produit-il ? Quelle est la superficie des terres qui conviennent à cette culture dans un pays ? Quels pays désirent acheter du riz ? Quelles quantités ? Quelles sont les méthodes modernes de stockage, de manutention et de vente du riz ? Quel matériel faut-il utiliser et dans quel pays pourrions-nous nous le procurer ?
Et ainsi pour tous les autres produits. On conçoit les énormes services que l'O. A. A. pourra rendre à l'humanité et à la civilisation.

TRAVERSER EN SURETÉ L'ATLANTIQUE

Par 51 degrés 45 minutes de latitude Nord et 35 degrés 30 minutes de longitude Ouest, à 1600 kilomètres du Labrador et à 800 kilomètres du Groenland, un blanc navire avance lourdement sur les eaux noires de l'Atlantique Nord. La proue du bateau plonge dans la houle qui s'enfle à la surface de l'Océan. L'eau se répand sur le pont en cascades d'une blancheur écumante, qui disparaissent ensuite dans les ténèbres. L'assaut bruyant des vagues fait place momentanément à un silence rompu seulement par le grondement du vent qui passe en torrent dans le gréement et par le lourd fracas de l'acier qui heurte l'acier. Puis, une fois encore, l'étrave du navire s'enfonce dans les vagues. Heure après heure, jour après jour, pendant trois semaines d'affilée, ce navire croise dans l'Atlantique Nord sur une zone de quelques kilomètres carrés ; sur la carte, il n'occupe pas plus de place qu'une pointe d'épingle. Et cependant ce navire occupe l'un des points du réseau de treize stations météorologiques établies sur l'océan par l' **Organisation Internationale de l'Aviation Civile**.

Sur ces 4800 kilomètres d'océan qui séparent l'Amérique du Nord de l'Europe règne l'un des climats les plus imprévisibles du monde. On peut voir au même moment deux ou trois tempêtes battre de leur furie glacée la surface de la mer. Le plus important trafic transocéanique du monde emprunte ces routes maritimes et ces itinéraires aériens. Mais les hommes ont besoin de toute leur volonté pour vaincre ce que bien des marins considèrent comme le pire climat hivernal qui soit au monde. C'est là la tâche principale du petit bateau blanc qui croise à la station dont l'indicatif est « C pour Charlie », à 800 kilomètres de la terre la plus proche afin de protéger le trafic maritime et aérien.

Dans la demi-clarté grise de la journée d'hiver, des hommes vêtus de kaki, les mains couvertes de mouffles, lâchent un grand ballon pansu dans le vent qui les fouette. Rempli d'hélium, l'aéronef monte d'un trait jusqu'à vingt mille mètres environ. Du pont du cotre, la course du ballon est suivie attentivement. Les appareils suspendus à l'enveloppe rendent compte de ce qui se passe. Ils renseignent sur l'humidité, la température et la pression de l'air. La course suivie par le ballon est suivie par radar pendant que les vents le poussent de-ci de-là dans les hautes couches de l'atmosphère. En bas, sur le navire, les observateurs calculent la vitesse du ballon et la direction qu'il suit. Toutes les six heures, de nuit et de jour, les météorologues du bord rédigent leurs observations sur l'état de la haute atmosphère ; toutes les trois heures ils notent le temps qui règne à la surface de la mer.

Tout pilote d'avion qui survole les eaux perfides de l'Atlantique connaît ces bateaux. Ils lui semblent plus proches et humainement bien plus encourageants que les passagers qui, dans la cabine derrière lui somnolent ou bavardent, à moins qu'ils n'aient mal au cœur ou ne soient effrayés... Le radiotélégraphiste, à peine le contact perdu avec l'un de ces bateaux, retrouve le contact avec le suivant. Par temps clair, le pilote apercevra parfois en-dessous de lui, cette présence amicale, un minuscule point blanc sur l'étendue bleue de la mer. Mais il arrive plus souvent que des nuages l'empêchent de le distinguer. Dans la nuit

la plus sombre comme au milieu du nuage le plus épais, l'avion solitaire n'est vraiment pas isolé ; la station Charlie, ou toute autre station identique, lui parle, lui dit quel temps il va rencontrer en route, le conseille, le guide et lui donne l'espoir qu'il sera sauvé en cas d'accident.

Le 27 avril, plus exactement très tard dans la nuit du 26 avril, un avion C-47 de l'aviation militaire américaine passait au-dessus de la station « Chien » : il échangea des salutations avec le navire. Une heure plus tard, l'un de ses moteurs tombait en panne. Le pilote se trouvait alors à plus de 1100 kilomètres de la terre la plus proche. L'appareil n'avancait plus qu'avec peine. Il fit demi-tour et reprit en hâte le chemin de la station « Chien », prévenant le navire de son arrivée. Le phare radio de ce dernier le guida jusqu'à ce qu'il fut à proximité, et il put « noyer » son appareil à quelques centaines de mètres de distance du bateau. Il faisait encore nuit noire, et sur la mer courait une forte houle. L'un des quatre hommes à bord de l'avion fut séparé de ses camarades. Mais l'équipage du navire le sauva aussi bien que les autres.

Les bateaux de l'O. I. A. C. ont sauvé en moins de deux ans plus de 100 vies humaines. Guidés par ces navires, des avions sans nombre ont traversé l'Atlantique sans encombre.

Pour assurer la sécurité de la navigation aérienne, il ne suffit pas de fournir des bulletins météorologiques et de guider le trafic. Encore faut-il que les appareils soient bons, que les aérodromes soient sûrs, que les pilotes, les navigateurs et les opérateurs de radio, ainsi que le personnel à terre, soient à la hauteur de leur tâche. Et pour cela, il faut que certains codes soient respectés.

L'une des tâches les plus importantes de l'O. I. A. C. est de veiller à ce que la navigation sur les routes aériennes internationales se conforme à certaines règles de sécurité. Cela signifie que l'Organisation doit s'occuper activement de l'élaboration de règlements uniformes pour la navigation aérienne.

LA TERRE POURRA-T-ELLE TOUJOURS NOURRIR L'HUMANITÉ ?

La population du globe s'élève actuellement à 2 milliards 300 millions. Elle s'accroît d'environ 1 % par an, soit de 20 millions d'individus par année ou 55 000 par jour, ou 2 toutes les 3 minutes. A cette cadence-là, la population doublera en 75 ans, elle quadruplera en 140 ans et compterait alors 9 milliards 200 millions d'habitants.

Or, on a essayé d'évaluer la population maximum de la terre, c'est-à-dire le nombre maximum d'habitants qu'elle pourrait nourrir. En supposant que les hommes exploitent complètement et rationnellement toutes les ressources du globe avec les techniques actuelles, des savants ont donné des évaluations qui varient entre 3,5 milliards et 13 milliards d'habitants. De toute façon, l'échéance n'est plus très éloignée et, à première vue, il semble que le maximum pourrait être atteint dans 1 1/2 siècle à 2 siècles au plus tard.

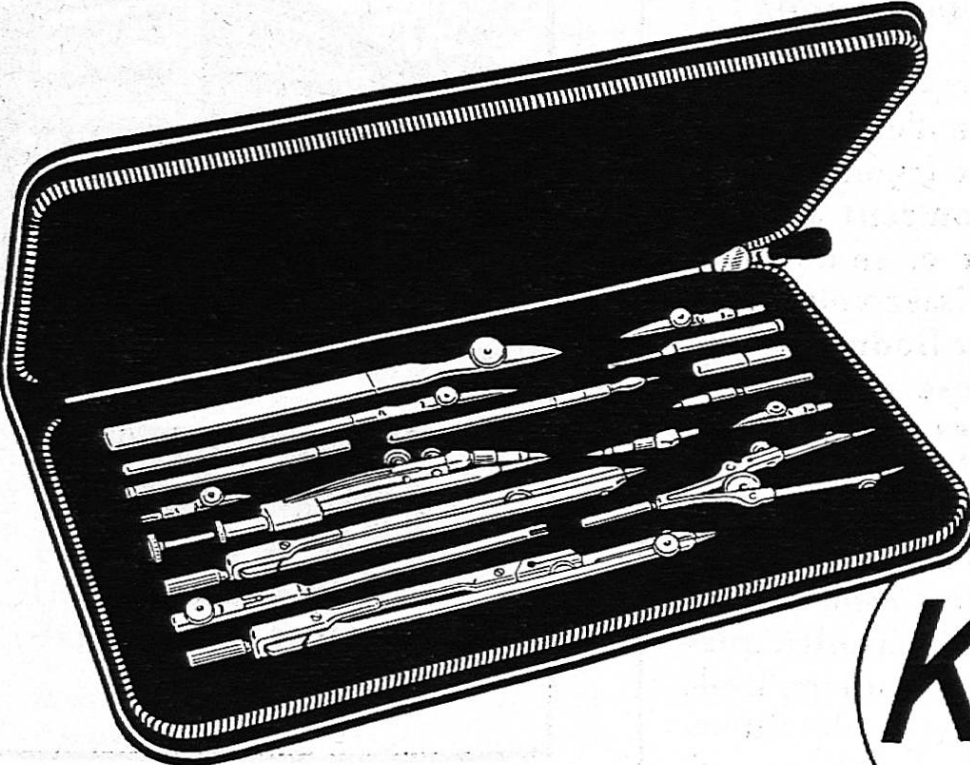
Mais la collaboration internationale permettra de fertiliser des régions désertiques et d'exploiter les terres tropicales. Batailles géantes qui passionneront l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

Cent nouvelles fiches Béguin pour l'étude des fractions ordinaires viennent d'être éditées par le Département de l'Instruction publique du Canton de Genève. Elles s'ajoutent à celles publiées par notre Guilde de documentation, présentées en couleurs et dessinées avec soin.

On les commande à l'Economat de l'Etat de Genève, prix 8 fr.

« **TRÉSORS DE MON PAYS** », éditions du Griffon, Neuchâtel. Cette magnifique collection vient de s'enrichir de quatre publications nouvelles que nous recommandons chaleureusement à nos collègues et que nous présenterons prochainement.



Kern
AARAU

Compas suisses de renommée mondiale

depuis 1819

Z - 51



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse contre Fr. 1.10 versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

RUE DE BOURG 10 - LAUSANNE

Maison de confiance fondée en 1910.

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres.



Le modelage est un événement

Vous qui êtes instituteurs savez combien d'élèves s'épanouissent aux leçons de modelage, se montrent sous un nouveau jour et se développent. Connaissez-vous l'argile à modeler Bodmer ? Elle est avantageuse et de nombreuses écoles l'emploient ; vous pouvez l'obtenir en trois qualités spéciales. Pas besoin d'outils coûteux !

Demandez des échantillons gratuits des différentes qualités d'argile à modeler Bodmer. Directives détaillées contre envoi de 90 ct. en timbres - poste (gratuites avec une commande de 10 balles d'argile). Exposé fondamental du professeur A. Schneider, St-Gall, Fr. 1.40.

E. BODMER & Cie

Fabrique de céramique, Zurich

Uetlibergstrasse 140
Tél. (051) 33 06 55



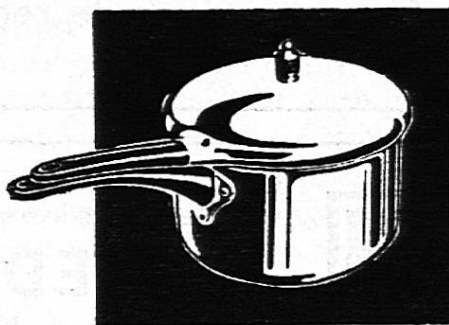
Lausanne
Rue
Haldimand 18

CHAUSSURES BALLY
AUX DOCKS



CUIRS
J. PELLET SA

LAUSANNE - RIPONNE 2



DUROMATIC votre marmite
J. Schmid, ferronnerie, Bienne

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
L a u s a n n e

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon

*Un cadeau agréable et utile
Un plaisir toujours renouvelé*

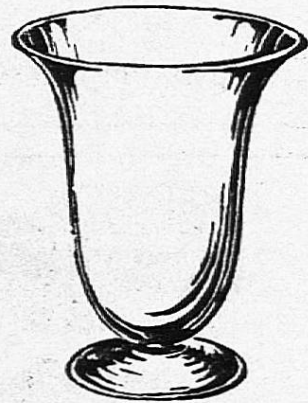
Offrez à vos amis un

des

Verreries de St-Prex s. a.

Demandez la liste des magasins de vente

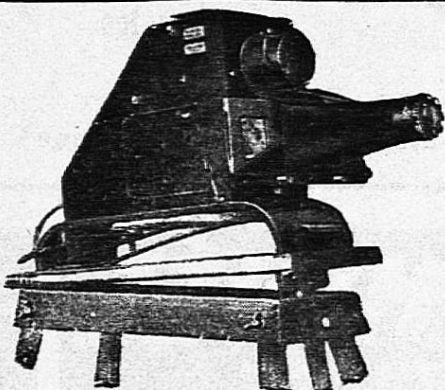
VASE



SUISSE ALLEMANDE

Quel instituteur connaîtrait garçon ou fille désirant apprendre la langue allemande dans famille d'instituteur suisse allemand? Pension avec jolie chambre, Fr. 180.— par mois. Vie de famille. Occasion de fréquenter l'école primaire supérieure ou secondaire. Entrée tout de suite ou à convenir.

Adresser offres à Ernest Martin, instituteur, Weihermattstr. 16, Lausen/Liestal (Bâle-Campagne).



NOUVEL EPISCOPE POUR ECOLES ET COLLÈGES DE L'ÉTAT

Le JANAX-EPISCOPE LIESEGANG IIa, réunit les plus récents perfectionnements apportés à la projection brillante sur écran des manuscrits, imprimés, croquis, cartes, plans, herbiers, minéraux, petites pièces mécaniques, agrandis jusqu'à 4000 fois en surface. Prix spécialement calculé pour le corps enseignant de l'Etat bénéficiant de l'exonération des droits de douane, de la taxe de luxe et de l'Icha. Envoi, sur demande, sans frais ni engagement, du tarif illustré. Se réclamer de l'Éducateur. Facilités sur demande.

Ecrire au distributeur officiel:

PHOTO POUR TOUS S. A. 5, bd Georges Favon
GENÈVE

Nationale Suisse
B e r n e

J. A. - Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES  FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LAUSANNE
DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



Hunziker Söhne
THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs**,
tables d'écoliers

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

5 % d'escompte au Corps enseignant
vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE:

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre

Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à



LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 205 millions



Doublez l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf.

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

Teintureries Morat Lyonnaise Réunies S.A.

PULLY

AVENUE GÉNÉRAL GUISSAN 85

Singer 206

MODÈLE SPÉCIAL POUR ÉCOLES

LA VRAIE ZIG-ZAG
trionphe de mécanique
exécute tous travaux

surfilage,
boutonnieres,
couture,
boutons, etc.

COMPAGNIE DES
MACHINES A COUDRE SINGER S.A.
MAGASINS A GENÈVE, LAUSANNE,
FRIBOURG, NEUCHÂTEL, CHAUX-DE-
FONDS, NYON, YVERDON,
MARTIGNY, VEVEY

Apportez une diversion et un nouvel attrait à vos leçons de dessin et de travaux manuels par la confection de motifs et ornements de Noël par vos élèves.



Nous vous offrons tout le matériel nécessaire tel que

feuilles métallisées, dimensions 45/70 cm. en or, argent, saumon, rouge, bleu et vert au prix de Fr. 1.10 à Fr. 1.40 la feuille.

Nous vous offrons également des assortiments réduits de 12 bandes en 6 couleurs à Fr. 2.—.

Nos feuilles métallisées peuvent être coupées, estampées, façonnées et pliées selon les besoins. Vous trouverez tous conseils utiles et modèles dans notre *Guide de travaux de cartonnage*.

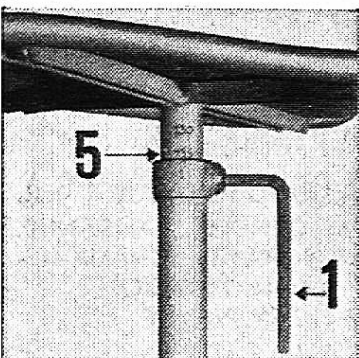
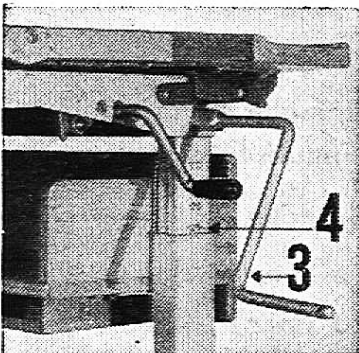
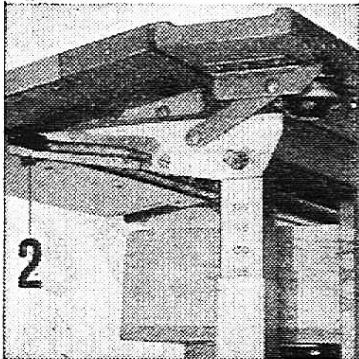
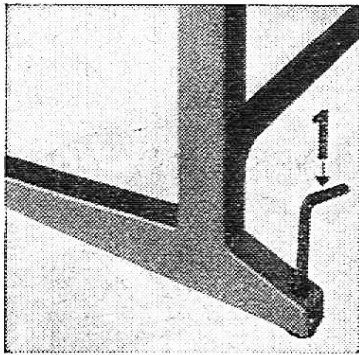
Se recommande: **FRANZ SCHUBIGER, WINTERTHUR**

Acquérir du mobilier demande réflexion!

Depuis vingt ans déjà, l'école moderne se sert de meubles de classe Embru conçus et perfectionnés en étroite coordination avec l'avis de médecins, d'hygiénistes et de pédagogues.

Le chêne massif et la construction étudiée des parties métalliques assurent à nos modèles une solidité à toute épreuve, condition première du meuble scolaire. — Par un mécanisme ingénieux, les tables et les sièges s'adaptent, sans effort, à la croissance de chaque écolier, ce qui exempte le corps enseignant de tout ennuyeux dérangement et crée ainsi l'homogénéité parfaite d'une salle d'école.

LÉGENDE: **1** Clé pour régler la hauteur du siège et mettre la table d'aplomb sur un sol inégal. **2** Manivelle fixe pour mettre le plateau de la table en position plane ou oblique. **3** Manivelle mobile pour régler la hauteur de la table. **4/5** L'échelle centimétrique fixée au pied de la table et à celui du siège se rapporte à la taille de l'élève, ce qui permet de trouver facilement la bonne hauteur. **6** Encriers et bouteilles d'encre de sûreté brevetés.



embru



Usines Embru SA Ruti (Zurich)